



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question au Gouvernement n° 890

Texte de la question

POLITIQUE SPORTIVE ET AVENIR DES CREPS

M. le président. La parole est à M. Pascal Deguilhem, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Pascal Deguilhem. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues Valérie Fourneyron, Jean-Luc Pérat et Marcel Rogemont, s'adresse à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Comme l'année dernière, la France occupe en 2008 le cinquième rang dans le classement mondial des nations sportives, ce dont nous pouvons nous réjouir. Cette place est le résultat, entre autres, d'une politique héritée du général de Gaulle. L'organisation du sport et de la jeunesse dans notre pays, fondée depuis les années soixante sur l'intervention complémentaire de l'État, du mouvement sportif, des collectivités et des familles, a donné lieu à des succès continuels. Ce modèle, certes perfectible, nous est envié par bien des nations, mais votre gouvernement a choisi de le mettre à mal, de façon purement idéologique, en prenant prétexte de la revue générale des politiques publiques. Vous envisagez, par des décisions brutales, prises sans concertation, de déstabiliser cet équilibre en remettant en cause tous les secteurs sensibles de cette organisation : refonte de toutes les références du sport de haut niveau ; projet de fermeture de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et de quinze centres régionaux d'éducation populaire et de sport - les CREPS d'Ajaccio, Amiens, Chalain, Houlgate, Limoges, Mâcon, Dinard, Voiron, entre autres - ; disparition des directions départementales de la jeunesse et des sports ; privatisation du champ de la formation ; abandon des outils destinés aux pratiques sportives et éducatives de la jeunesse.

Madame la ministre, nous vous le disons, ces réformes sont inopportunes et mal conduites. Elles bafouent la démocratie et le monde associatif et sportif. Vous abandonnez vos missions essentielles de service public et reniez les missions éducatives des CREPS, qui occupent une place importante dans les territoires.

M. le président. Veuillez poser votre question.

M. Pascal Deguilhem. Le monde du sport et de la formation sportive est inquiet, il attend des réponses et se mobilise. Cette rétraction du périmètre d'intervention de l'État suscite également des inquiétudes chez les jeunes et leurs parents, les associations et les élus.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Pascal Deguilhem. Madame la ministre, vous qui vous plaisez à nous rappeler que le sport est un outil majeur en matière de santé publique, pouvez-vous nous indiquer quels établissements vous comptez fermer ou transférer, et plus largement quelle politique sportive vous comptez mener ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.* Monsieur le député, sachez qu'avec le secrétaire d'État chargé des sports, Bernard Laporte, j'ai entamé une réflexion sur la restructuration nécessaire du sport de haut niveau et du sport professionnel français. En effet, les derniers résultats des Jeux Olympiques nous ont montré, aux côtés de ses forces, les faiblesses de notre pays dans certaines disciplines où nous avons connu d'importantes déceptions. D'ores et déjà, certains pays, je pense entre autres au Royaume-Uni, nous ont dépassés. C'est la raison pour laquelle, après un travail d'analyse

et de concertation, Bernard Laporte a présenté la semaine dernière les axes d'une remise en route du sport de haut niveau et du sport professionnel dans notre pays.

M. Jean Glavany. Espérons qu'il n'applique pas les mêmes recettes que pour l'équipe de France de rugby !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. Dans le cadre de ce plan, nous avons proposé que les établissements sportifs dépendant du ministère deviennent de véritables campus sportifs de haut niveau. D'ores et déjà, la restructuration de l'Institut national des sports et de l'éducation physique, vaisseau amiral du sport français, a commencé. Les installations sportives seront remises à niveau et restructurées tout au long de l'année 2009 et leurs missions seront clairement identifiées.

Nous avons aussi analysé la situation des CREPS, dont la plupart, il faut le reconnaître, ont une action limitée en ce qui concerne le sport de haut niveau et des structures de formation souvent insuffisantes. Elles doivent remplir leurs missions de suivi médical, de préparation physique, d'entraînement, de recherche et d'accompagnement personnalisé. Parmi les vingt-quatre centres, quatorze ont vocation à devenir des campus sportifs de haut niveau, six à être restructurés, quatre à faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

Je puis vous assurer, monsieur Deguilhem, que cette action sera menée en concertation avec le monde sportif et les élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 890

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 décembre 2008